



Comment prolonger ses droits à l'allocation pour demandeur d'asile (ADA)

Vous êtes titulaire d'une autorisation provisoire de séjour portant la mention « **Bénéficiaire de la Protection Temporaire** » et percevez l'**ADA** versée par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) ?

Afin de **continuer à bénéficier de cette aide**, vous devez impérativement adresser le formulaire de prolongation disponible sur : <https://www.ofii.fr/beneficiaires-de-la-protection-temporaire-prolongez-vos-droits-a-lada/> et les **pièces justificatives** demandées à la direction territoriale de l'OFII compétente dont vous dépendez.

À défaut, les versements seront interrompus.

Pour faciliter le traitement de votre demande, **privilégiez l'envoi par courrier électronique**. À défaut, utilisez la voie postale.

Liste des pièces justificatives à fournir :

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Formulaire daté et signé.• Copie de l'autorisation provisoire de séjour en cours de validité de tous les membres majeurs de la famille. | <ul style="list-style-type: none">• Copie des justificatifs de toutes les ressources perçues depuis l'arrivée en France le cas échéant. |
|--|--|



Les dossiers incomplets ne pourront être traités.

Trouver la direction territoriale de l'OFII compétente

Liste des directions territoriales de l'OFII compétentes en fonction du département de votre domicile :

Privilégiez le courrier électronique :
ukraine-ada-ville@ofii.fr
exemple 1 : **ukraine-ada-amiens@ofii.fr**
exemple 2 : **ukraine-ada-clermont-ferrand@ofii.fr**

Amiens : Résidence Le Belvédère, bât. D
275, rue Jules Barni 80000 Amiens (dprt. 02, 60, 80)

Lille : 2, rue de Tenremonde 59000 Lille (dprt. 59, 62)

Créteil : 13-15, rue Claude-Nicolas Ledoux
94000 Créteil (dprt 94)

Evry : Espace Europe 2, 3 rue Marcel Carné
91080 Evry-Courcouronnes (dprt 91)

Paris : 83, rue de Patay 75013 Paris (dprt. 75)

Melun : 2 bis, avenue Jean Jaurès 77000 Melun
(dprt. 77)

Bobigny : 13, rue Marguerite Yourcenar
93000 Bobigny (dprt. 93)

Cergy : Immeuble Ordinal Rue des Chauffours
95002 Cergy-Pontoise Cedex (dprt 95)

Montrouge : 221, avenue Pierre Brossolette
92120 Montrouge (dprt. 78,92)

Besançon : 3, avenue de la Gare d'Eau
25000 Besançon (dprt. 25, 39, 70,90)

Dijon : Cité Dampierre 6, rue Chancelier de l'Hospital
21000 Dijon (dprt. 21, 58, 71, 89)

Grenoble : Parc de l'Alliance 70-72 rue des Alliés 38100
Grenoble (dprt. 26, 38, 73,74)

Lyon : 7, rue Quivogne 69002 Lyon Cedex 02
(dprt. 01, 07, 42, 69)

Clermont-Ferrand : 1, rue d'Assas
63000 Clermont-Ferrand (dprt. 03, 15, 43,63)

Metz : 2, rue Lafayette 57000 Metz
(dprt. 54, 55, 57, 88)

Reims : 2, rue du Grand Credo 51100 Reims
(dprt. 08, 10, 51,52)

Strasbourg : 4, rue Gustave Doré CS 80115
67069 Strasbourg Cedex (dprt. 67,68)

Poitiers : 86, avenue du 8 mai 1945 86000 Poitiers
(dprt. 16, 17, 79, 86)

Bordeaux : 55, rue Saint-Sernin CS 90370
33000 Bordeaux (dprt. 24, 33, 40,47,64)

Limoges : 19, rue Cruveilhier 87000 Limoges
(dprt. 19, 23, 87)

Montpellier : 130, rue de la Jasse de Maurin
34070 Montpellier (dprt. 11, 30,34, 48,66)

Toulouse : 7, rue Arthur Rimbaud CS 4031
31200 Toulouse Cedex 2
(dprt. 09,12, 31, 32, 46, 65, 81, 82)

Caen : Rue Daniel Huet 14038 Caen Cedex 9
(dprt. 14, 50, 61)

Rouen : Immeuble Montmorency 1
15, place de la Verrerie 76100 Rouen (dprt. 27,76)

Rennes : 8, rue Jean-Julien Lemordant 35000 Rennes
(dprt. 22, 29, 35, 56)

Nantes : 93 bis, rue de la Commune de 1871
44400 Rezé (dprt. 44, 49, 53, 72,85)

Nice : Immeuble Space, bât. B
147, boulevard du Mercantour 06200 Nice (dprt. 06)

Marseille : 61, boulevard Rabatau
13008 Marseille Cedex 08 (dprt. 04, 05, 13,20,83,84)

Orléans : 4, rue de Patay 45000 Orléans
(dprt. 18, 28, 36, 37, 41, 45)

Cayenne : 17-19, rue Lallouette BP 245
97325 Cayenne (dprt. 973)

La Réunion : Préfecture de la Réunion
Place du Barachois 97405 Saint-Denis Cedex (dprt. 974)

Guadeloupe : Section 246 - Grand Camp
97139 Les Abymes (dprt. 971 et 972)



En cas d'envoi par courrier, la mention « Renouvellement ADA Ukraine »
devra figurer sur l'enveloppe.